

Lyon, le 9 juin 2016

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU LUNDI 23 mai 2016**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016 : **UNANIMITÉ**

**PRESIDENT**: Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETAIRE ELU**: M. AUGOYARD

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES** : Mme ROUX DE BEZIEUX, M. GRACI.

**DEPOTS DE POUVOIRS** : Mme NACHURY : pouvoir de Mme ROUX DE BEZIEUX ; Mme MICHAUX : pouvoir de M. GRACI.

**ABSENT** : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016**

**Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport 06.16.255 – Programmation 2016 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions à différentes associations**

M. LAFOND rapporte ce dossier.

Il rappelle qu'en 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elle poursuit deux objectifs essentiels : l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants et la prise en compte et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Dans ce cadre, les partenaires de la sécurité et de la prévention concentrent leurs efforts dans quatre grands domaines :

- le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité ;
- la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention de la récidive ;
- la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables.

Deux Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) ont été créées en 2012 sur le quartier de la Duchère (9<sup>e</sup> arrondissement) et fin 2013 sur un secteur du 8<sup>e</sup> arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermozet (partie Sud des Etats-Unis).

Il précise que la programmation du CLSPD au titre de l'année 2016 s'articule autour des thèmes prioritaires suivants :

1. La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans exposés à la délinquance.
2. La prévention de la récidive.
3. Les actions de prévention en milieu scolaire.
4. La médiation sociale et citoyenne.
5. L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes.
6. La justice de proximité et l'accès au droit.

Les projets qui vous sont présentés dans le tableau ci-après ont été retenus pour leur pertinence en fonction de ces priorités et, pour les actions territoriales plus particulièrement dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

***M. HEKIMIAN s'abstient.***

**LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

#### **Rapport 06.16.256 – Programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire)**

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

Il s'agit de la programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire pour son volet extra-scolaire.

Dans le cadre du projet éducatif de territoire, un certain nombre de propositions de délibération sont prises chaque année dans différents domaines car cela concerne les enfants de 3 à 16 ans.

Aujourd'hui, il s'agit d'une subvention de 500 € proposée pour la Maison de l'Enfance au titre des tickets jeunes. Une commission constituée d'assistantes sociales, du responsable du PEDT avec la présence de l'élue en charge Mme ROBIN, traite les dossiers des jeunes pour l'inscription de ceux-ci à ces associations sportives ou culturelles. Ils sont ensuite gérés par la Maison de l'Enfance.

## **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.257–Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux d'amélioration des performances de la ligne C3 et des travaux d'éclairage public, de vidéo-verbalisation, d'équipements de stationnement et de jalonnement - Lancement de l'opération 60075001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012**

M. AUGOYARD rapporte ce projet de délibération.

Il fait remarquer que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que l'on aborde le dossier du C3, non à l'invitation de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement mais bien à celle de la Mairie Centrale. Celle-ci daigne enfin demander l'avis de l'arrondissement. Elle y est obligée, cela n'a donc rien à voir avec la réelle concertation qui aurait dû avoir lieu.

On le sait ce projet a trait à la requalification du Cours Lafayette avec quatre objectifs affichés dans le rapport auxquels personne ne peut s'opposer : la diminution du temps de trajet de 10 minutes, une plus grande régularité, un meilleur confort et une meilleure accessibilité.

En revanche, tout le monde s'oppose à la méthode car aucune concertation ne s'est faite. La seule qui s'est tenue, c'est à l'instigation de la Mairie du 6<sup>e</sup> et dans la salle du conseil justement. Une réunion a été faite avec tous les commerçants, les habitants en mai 2015. Elle a remporté un vrai succès. L'enquête publique qui s'en est ensuivie a connu le même engouement.

Lors de la première phase, le SYTRAL a été invité à venir défendre le projet devant la population. Toutes les questions n'ont d'ailleurs pas pu être abordées compte tenu du nombre de personnes présentes. Une réunion a donc été montée avec les commerçants qui sont très impactés et le seront encore plus lorsque le projet sera terminé. Celle-ci était très importante car elle a montré combien le SYTRAL était à côté de « ses chaussures » sur cette question du C3. Il a découvert la réalité du terrain qu'ils avaient totalement occultée voir pas voulu percevoir.

M. AUGOYARD souligne que l'art de la pédagogie étant de répéter, il va donc le faire : « on a oublié que le Cours LAFAYETTE n'est pas qu'un axe à bus, un tuyau reliant la Presqu'île à la Part Dieu mais un des axes commerçants et traversant les plus importants du 6<sup>e</sup>. Il méritait un vrai projet d'urbanisme, de transport et une véritable réflexion impliquant les mairies d'arrondissement, celle du 6<sup>e</sup> très présente et celle du 3<sup>e</sup>, un peu moins ; les commerçants et plus largement les habitants à travers les associations, les conseils de quartier, les CILs ».

Tout cela n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, on demande l'avis du 6<sup>e</sup> arrondissement sur un élément purement technique du projet. Il s'agit de voir qui paie quoi et notamment compte tenu des compétences de la Ville de Lyon : quant à l'éclairage, public, la vidéo-protection (il ne faut pas se réjouir car il n'y en aura, ce n'est qu'une étude) ; et d'autres points purement administratifs.

Il l'a été dit, il est envisagé qu'il y ait une vidéo-verbalisation des véhicules se garant sur la voie de bus. Tout est fait pour eux. A cette occasion, la mairie du 6<sup>e</sup> a rappelé à la Ville de Lyon qu'on va essayer de réparer un problème que cette dernière a créé. Il eût été plus utile de réfléchir autrement à ce projet pour éviter que les voitures aient à se garer n'importe où car il y aura des livraisons obligatoires et il faudra faire des choses pour les commerçants.

M. AUGOYARD estime que c'est la raison pour laquelle les élus de la majorité ne peuvent voter pour cette opération. C'est la première fois que l'avis du 6<sup>e</sup> arrondissement est demandé. Cela est tardif car le projet est très avancé. Tous les habitants ont eu à en subir les conséquences, notamment sur les rues adjacentes où l'on a transvasé la circulation.

La mairie du 6<sup>e</sup> est connue pour son approche constructive. C'est la raison pour laquelle, il ne sera pas voté contre le projet mais de se prononcer pour une abstention. Ainsi, qu'il est dit communément « et dans le doute on s'abstient ».

M. AUGOYARD termine par une maxime latine «et perseverare diabolicum est ».

M. BLACHE rappelle que la vidéo-verbalisation n'est pas prévue pour tout de suite.

M. AUGOYARD indique que des tracés jaunes ont été créés pour le passage des différents usages et que le cours Lafayette est de nouveau praticable avant la nouvelle phase de travaux. Il se dit cependant inquiet quant

à la prochaine phase dite «Molière » qui doit concerner la partie du cours Lafayette entre le quai et l'avenue de Saxe. Il estime qu'il y aura des questions à se poser et à résoudre. Il faudra suivre le dossier attentivement notamment pour les commerçants afin qu'ils puissent tenir pendant cette période et restent longtemps sur ce cours.

**Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN, M. GRACI se prononce POUR.  
M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN,  
Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme  
BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD,  
M.BREAUD, M. AUGOYARD, M.HEKIMIAN s'abstiennent.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ.**

**Rapport 06.16.258–Lancement de l'opération n° 06016008 "Schéma Directeur Lumière Parc Tête d'Or - Rénovation et mise en sécurité des installations d'éclairage public" et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20013, pour un montant de 2 500 000 €**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne les travaux d'éclairage public du Parc de la Tête d'Or dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

L'installation d'éclairage du Parc de la Tête d'Or est réalisée essentiellement à partir de boules lumineuses qui diffusent la lumière vers le ciel. D'une part, cet équipement est aujourd'hui complètement obsolète et présente de graves lacunes sur le plan électrique. D'autre part, l'éclairage actuel ne répond plus à la vocation naturaliste du parc.

Dans le cadre de délibérations antérieures, l'opération a permis de réaliser le schéma directeur lumière du Parc et de concevoir un mobilier d'éclairage spécifique pour prendre en compte les préconisations du schéma directeur, pour un montant de 60 000 euros environ.

Aujourd'hui, il convient de lancer la phase travaux et de rénover les installations d'éclairage de l'ensemble du parc hors parcours de santé et roseraie.

L'opération envisagée poursuit trois objectifs :

- améliorer l'ambiance lumineuse ;
- adapter les temps de fonctionnement aux usages par l'utilisation de la télégestion qui permet de gérer au mieux l'éclairage ;
- améliorer la sécurité et la sûreté du Parc par l'utilisation d'une commande centralisée qui permet l'allumage et l'extinction de l'ensemble des installations d'éclairage.

Bien entendu, les travaux consistent également à remettre en état les équipements électriques.

Quelques chiffres : 11 km de ligne électrique, 329 points déposés et 460 posés, 172 modifiés.

L'énergie économisée annuellement est de 50 000 kWh

L'ensemble de l'opération est estimée à 2 500 000 euros, répartis comme suit :

- 2016 : 400 000 €, 1 000 000 € pour 2017 et 2018, 100 000 € pour 2019.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.259–Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés**

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Cette délibération concerne l'accompagnement de la Ville de Lyon aux côtés des associations porteuses d'initiatives de jardins partagés.

Mme CROIZIER ne pense pas utile de rappeler tout l'intérêt de ces dossiers au regard des liens sociaux et de l'animation de proximité, de la biodiversité et l'implication citoyenne.

Depuis une quinzaine d'années, près d'une cinquantaine de jardins partagés, se sont créés soit sur des espaces peu exploités ou mis en valeur, soit intégrés à des aménagements d'espaces publics.

Le fonctionnement de ces jardins est régi par la charte des jardins partagés lyonnais, co-écrite par des associations animatrices de jardins partagés et la Ville de Lyon

Par ailleurs, l'Association « Le passe-jardins » anime le réseau régional des jardins partagés et accompagne les créations de jardins partagés.

En ce qui concerne le 6<sup>e</sup>, cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 400 € pour le SESSAD, centre Bossuet, pour l'animation du jardin pédagogique Les Colibris cultivés par des jeunes et adultes porteurs de handicap.

C'est le premier jardin partagé réalisé dans le 6<sup>e</sup> suivi de celui des Emeraudes et, elle l'espère, du prochain jardin de Bellecombe, fédérant l'école Antoine Rémond, la résidence Thiers, les conseils de quartier et les associations.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.260– Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331**

M. BRUN présente ce rapport.

Il rappelle que la Ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 20 novembre 2015 et le 10 janvier 2016.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Ont ainsi été votées l'attribution de subventions aux associations de commerçants avec un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2016, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

Les subventions sont versées en deux temps :

- une avance correspondant à 50 % du plus faible montant entre celui, TTC, des dépenses intervenues à ce titre en 2014 et celui, TTC des devis 2015 aux associations ayant réalisé des illuminations en 2014 et pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2014, à 25 % du montant TTC des devis 2015.

Les compléments aux subventions proposés en 2016 sont calculés sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

En l'occurrence, un montant total de 21 331 € a été alloué en complément des subventions versées en 2015 pour la mise en place des décorations lumineuses.

Il précise que dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, les associations suivantes se sont vues attribuer les compléments de subventions comme suit :

- Carré Foch - subvention versée 4 606 € et un complément de 684 €,
- Vitton Actions - 1 440 €, complément 1 440 €,
- Lafayette Commerces - 4 276 € - complément : 3 767 €,
- Union des Commerçants Tête d'Or - 1 355 € et un complément de 1 354€.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.261 –Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures**

Mme ROBIN est rapporteur de ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon s'est donnée pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Cette dernière souhaite poursuivre l'action entreprise dans le cadre de la lutte contre le Sida, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et les hépatites ainsi que les addictions et toxicomanies. En effet, il s'agit de faire face au constat d'un nombre toujours élevé de consommateurs de drogues et alcool, d'une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives chez les jeunes.

D'autre part, une attention particulière est portée à la santé mentale. La Ville s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement -le dernier est en cours de création- un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Ce sont des lieux de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus et les partenaires locaux, les usagers et les aidants. Différentes questions liées à la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement y sont traitées dans une approche globale de la personne tout en tenant compte des situations individuelles.

La ville entend poursuivre sa politique autour de ces 3 grands axes et de ce fait, le montant des subventions accordées globalement est de 227 471 € pour 2016.

Pour ce qui est du 6<sup>e</sup> arrondissement et dans le cadre de la lutte contre les addictions, il est proposé une aide de 5 000 € contre 5500 € l'an dernier à l'association KEEP SMILING (située 3 rue Baraban pour l'Accueil des usagers du milieu festif au point « accueil, écoute, information, orientation au local de l'association »).

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.262 –Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 €**

Mme ROBIN présente ce rapport.

Elle indique que la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement en soutenant les associations qui interviennent en direction des personnes âgées. L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance en leur proposant des sorties ludiques ou culturelles.

Différentes associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles que la ville entend soutenir pour un montant global de 12 400 €.

Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé :

Dans le cadre des ACTIONS ET ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET PROTECTION DE LA SANTE :

- Elan vers l'an 2000 - 152 Rue Cuvier – 500 € - pour le fonctionnement de l'association de résidents de l'EHPA Cuvier ;

Dans le cadre de l'ACTION OPERATION ETE :

- Pour le Centre Gérontologique de Coordination Médico-Social (CGCMS). Dans le cadre de l'accueil de jour SSIAD Le Parc - 85 Rue Tronchet - 1 900 € pour l'organisation de sorties et séjours proposés à un public âgé dépendant qui ne peut plus partir en vacances par des filières ordinaires.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.263 –Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 €**

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit d'une subvention de 5 000 € proposée pour la Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Echange, ou MIETE, située à Lyon 6<sup>e</sup>, développe différents projets socioculturels, en particulier pour les habitants du quartier Bellecombe-Charmettes.

Elle indique que cette association est très méritante et porteuse de nombreux projets associatifs sur ce quartier. Mme GRAZIANI ne développera pas plus pour le moment mais informera des éléments de réponse qui lui seront communiqués à ce sujet.

**M. HEKIMIAN s'abstient.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

**Rapport 06.16.264–Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales : mesures administratives en cas d'infraction au Règlement Intérieur. Approbation du Règlement Intérieur**

M. SIMOND présente ce dossier.

Il indique que les incivilités et incidents qui se produisent chaque été dans les piscines municipales conduisent la Ville à adapter son organisation et à prendre les mesures administratives nécessaires.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre telles que la formation des agents municipaux, un Règlement Intérieur plus visible et l'installation de systèmes de vidéosurveillance améliorés.

La Ville de Lyon a souhaité renforcer l'autorité des directeurs d'établissements, notamment envers les usagers mineurs âgés de 12 à 18 ans enfreignant un point du Règlement Intérieur.

Il rappelle que les piscines sont accessibles aux personnes seules à partir de 12 ans. Il souligne que des familles rentrent à la piscine et repartent en laissant les enfants mineurs de tous âges. Rien n'est prévu pour les enfants de moins de 12 ans qui enfreignent le règlement

Afin de mettre en œuvre la mesure d'expulsion immédiate pour les mineurs de plus de 12 ans, il est nécessaire de modifier le Règlement Intérieur car tel qu'il est rédigé actuellement, il ne permet d'expulser que des personnes majeures.

Enfin, le Règlement Intérieur ne prévoit pas la possibilité d'interdire temporairement l'accès à l'établissement pour les usagers qui auraient enfreint le règlement intérieur. Le Règlement Intérieur sera modifié dans ce sens également.

En conséquence, le Règlement Intérieur des Piscines actuel doit faire l'objet d'une modification en son article 5.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.265 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros – Enveloppe "Casino", "Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et "Fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions**

Mme DARBON est rapporteur de ce projet.

Elle rappelle que toutes les années, le Grand Casino de Lyon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon, plus particulièrement dans le domaine de la musique. Une somme de 200 000 € est mise à disposition, dont 180 000 € sont votés aujourd'hui avec 17 associations subventionnées.

C'est ainsi que dans le 6<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la musique, l'Ensemble Céladon explore le répertoire de la musique ancienne (médiévale, renaissance et baroque) et se voit proposer une subvention de 3000 €.

Pour les écoles de musique, deux écoles se voient proposer des subventions :

\* Allegretto – cette école accueille les enfants et adolescents de 3 à 23 ans et les adultes depuis 1986. Elle compte cette saison 215 élèves. Une subvention de 3000 € est proposée pour Allegretto.

Les cours sont donnés dans les locaux dont dispose la Mairie du 6<sup>e</sup>.

\* Rymea propose des cours d'initiation musicale, de solfège et d'instrument pour les enfants à partir de 3 ans et les adultes. 200 élèves y sont inscrits cette saison. L'école dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems permettant un apprentissage progressif et ordonné.

Mme DARBON souligne la qualité de leur travail avec la manifestation « papilles et tympan » initiée la saison précédente, laquelle est reconduite cette année.

Il est proposé d'allouer 1 000 €.

Elle regrette que ce montant ne soit que de 1 000 € car ils louent leurs locaux et ont le même nombre d'élèves qu'Allegretto. La scolarité de cette dernière et celle de Rymea sont de plus identiques. Elles devraient pouvoir recevoir le même montant.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.266 – Programmation « Tout l’monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions types**

Mme DARBON présente cette délibération.

Mme DARBON indique que, comme chaque été, il est proposé le renouvellement de la programmation, « Tout l’monde dehors ! » avec plus de 116 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits prévus de fin juin à fin Août 2016. L’an dernier ce sont plus de 120 000 spectateurs qui ont été accueillis.

Cette année, 107 opérateurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) proposeront durant tout l’été une programmation riche et variée : concerts, pièces de théâtre, contes et lecture, jeux, cinéma en plein air, initiations et découvertes d’activités, bals, fêtes. Le montant total alloué sera de 118 400 € pour les neuf arrondissements.

Mme DARBON annonce les différentes manifestations qui auront lieu dans l’arrondissement et pour lesquelles il est proposé les montants de subventions suivants ;

Organisateur	Description du projet	Dates	Lieux	Budget alloué
<b>Paroles et Musique Créée depuis 2 ans</b>	<b>Parenthèse musicale</b> Quintette composé de 4 cordes et un cuivre	29 juin	Place Brosset	1 400 €
<b>Studio Tango Argentino qui fait des initiations depuis plusieurs années</b>	<b>Milonga Campera</b> Initiations, concert, spectacle, bal	26 juin	Place Lyautey	2 400 €
<b>Théâtre du Gai Savoir</b>	<b>La Tarentella</b> 2 journées familiales placées sous le signe de la chanson et du théâtre	28, 29 août	Parc de la Tête d’Or	2 000 €
<b>Baroque à Lyon Une grande manifestation</b>	<b>Baroque sous les arbres</b> Trois jours de concerts en plein air dédiés à la musique ancienne (musiques renaissance et baroque), qui s’achèvent par un grand bal renaissance	18, 19, 20, 21, 22, 23 juillet	Parc de la Tête d’Or + place Brosset	4 000 € (+ complément "incontournables")
<b>Balagan System</b>	<b>Gymnase Platon – Jouer à penser !</b> Lectures et dialogues de la pensée	24 juillet	Parc de la Tête d’Or	1 400 €
<b>Le Fanal</b>	<b>Tartuffe ou l’hypocrite</b> Adaptation théâtrale du Tartuffe de Molière	3 juillet	Parc de la Tête d’Or	2 300 €
<b>TOTAL 6<sup>e</sup> arrondissement</b>				<b>13 500 €</b>

Il y a aussi des projets particuliers notamment concernant l’Euro avec :

<b>L’Espace jeune MJC 6</b>	<b>UrbanGlobe Trotter</b> Détournement d’un match de foot en comédie musicale et sportive	Le 9 juillet	Au Parc de la Tête d’Or	3 500 €
<b>Brins de Voix</b>	<b>Hansel et Gretel</b> <b>Adaptation pour 4 chanteurs et un accordéon de l’opéra de Humperdinck</b>	27 juillet	6e – Parc de la Tête d’Or	1 800 €

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.267–Compte Administratif 2015**

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il indique que le Compte Administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants :  
 Les dépenses réalisées s'établissent au 31.12.2015 à 456 704.81€ pour un montant prévisionnel de 531 742.99 € avec des restes à réaliser 2015 de 9 008.01 €. Ainsi, l'excédent net à réincorporer pour 2016 se monte à 66 030.17 €.

M. BLACHE quitte la salle après avoir demandé s'il y a des questions.

M. LAFOND prend la présidence de l'Assemblée. Il demande si les conseillers veulent prendre la parole. Il est ensuite procédé au vote.

**M. BLACHE ne prend pas part au vote.  
 LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

M. BLACHE regagne sa place et remercie les conseillers pour ce vote à l'unanimité.

**Rapport 06.16.268 –Budget 2016 – Décision modificative n°1**

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle qu'il s'agit de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de réaffecter l'excédent du Compte Administratif 2015 sous la forme d'une décision modificative.

Il demande donc d'approuver la répartition des excédents d'un montant de 66 030.17 € comme suit :

Programme	Opération	N° LC	Nature	Fonction	Montant
SUPPORTMA	MAIRIE	2508	60632	020	2 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2510	6064	020	2 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2513	6135	020	2 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	6061	615221	020	1 030,17 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2515	61551	020	1 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2519	6238	020	1 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2526	6261	020	8 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2529	6282	020	1 000,00 €
SUPPORTMA	MAIRIE	2530	6283	020	2 000,00 €
EQTTRANS	SPORTS	2689	60612	411	3 000,00 €
ASSO	SASSO	6062	615221	025	3 000,00 €
EQTTRANS	CRECHES	2703	6188	réserve (autres frais divers)	10 000,00 €
DAL	EVENEM	2704	6188	Autres frais divers	30 000,00 €

**TOTAL 66 030,17 €**

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

\* \*

**Questions diverses.**

M. Jean-Jacques DAVID demande à M. BLACHE s'il peut développer les festivités prévues pour l'Euro 2016 car le 6<sup>e</sup> arrondissement est en pointe sur le sujet et il serait nécessaire de pouvoir faire savoir quelles seront les différentes manifestations.

Une personne de l'assemblée dit qu'il y a aussi un savoir-faire.

M. DAVID concède cela mais il est aussi important de faire savoir.

M. BLACHE le remercie pour cette question et indique que des programmes ont été mis à disposition du public et des élus dans la salle de même qu'à l'accueil de la Mairie.

Il a été décidé de prendre l'occasion de l'Euro 2016 pour animer l'arrondissement. Il annonce que les manifestations débiteront le 1 juin et se poursuivront jusqu'au 10 juillet 2016. Différentes animations sont prévues.

Quinze artistes vont exposer leurs œuvres dans le 6<sup>e</sup> arrondissement avec pour seule thématique : le bleu, blanc, rouge. Ils vont exposer dans les brasseries, restaurants, bars et ce, pendant 5 semaines. La liste de différents lieux d'exposition se trouve sur le dépliant. A l'issue de cette période, il sera procédé à une vente aux enchères. Une partie de l'enchère sera offerte à l'association « l'enfant bleu » qui lutte contre l'enfance maltraitée.

Une autre action se déroulera du 1 juin au 14 juillet « manger Français », une occasion de mettre en valeur les restaurants, bars et artisans sur tout ce qui est alimentaire, avec là encore, un seul défi : le bleu, blanc, rouge. La question se pose pour une pizzeria qui doit faire cela : le blanc et le rouge semblent assez faciles à imaginer mais le bleu ? L'idée est de valoriser la créativité des tous les participants.

Une proposition a été faite aussi aux commerçants de se parer en bleu, blanc, rouge : sets de table, brocs de bière, drapeaux, chacun apportant ses propres initiatives.

M. BLACHE souligne que l'idée est d'avoir une animation globale. Il suffira de suivre « la feuille de match » où tout est décliné. Il remercie tous les élus et le cabinet qui se sont investis d'avoir participé à cet énorme travail. Le lancement est prévu le 1 juin avec une kermesse pour les enfants, suivie par l'association 6visme de 14 à 18 heures avec un lancer de ballons tricolores à 18h précises. Les profits de la vente de ballon iront à l'AAME (Association des Malades de l'Ecole – des enfants qui se retrouvent dans des situations très stressantes).

Le 2 juin, une soirée est organisée pour les « grands enfants » par la mairie avec le concours de 6visme. Un buffet est prévu de 19 à 22h30, rue de Créqui entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze, fermée pour l'occasion. Les personnes pourront manger, déguster pour 5 € et les bénéfices iront à l'AAME.

Le 11 juin aura lieu un défi sportif.

Le 14 : Tête d'or avec les bleus, une partie de la rue entre Vitton et Tronchet sera fermée et une animation s'y tiendra.

Le 16 juin : la boutique « nos bons plats » : une découverte par les chefs d'entreprise avec une possibilité de livraison domicile/bureau de plats préparés.

Le 18 Juin « opération baby-foot » - Café du Pond – Il y aura un baby-foot géant : on y rentre et les gens sont attachés, on joue contre des adversaires dans un espace délimité. M. BLACHE trouve qu'il vaut mieux en l'occurrence du foot que du rugby quand on est attaché !

Il y aura aussi un certain nombre de baby-foot avec un système de classement. Cela peut être amusant. Il engage les habitants à s'y rendre nombreux.

Le 23 juin : de Vendôme à Duquesne avec l'association des commerçants.

Cette mise en place n'a pas été simple car il faut essayer de regrouper beaucoup de personnes qui sont parfois isolées.

26 juin : le foot en B.D. Les auteurs de BD se réunissent pour un grand match de football au Parc de la Tête d'Or à 10h30. Les auteurs feront des dessins sur place.

Il y aura donc quasiment tous les jours des animations. C'est l'occasion de s'approprier cet événement européen voire mondiale. Il y aura six matchs à Lyon. Il est donc bon de mettre Lyon 6<sup>e</sup> aux couleurs de la France.

M. BLACHE rappelle le don du sang le 9 juin 2016.

Mme MOULLIN indique qu'il aura lieu comme à l'accoutumé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de 9 à 19h00 et elle invite le plus grand nombre à venir et à faire connaître cette date à leur entourage, sur face book.

Elle annonce aussi la tenue d'un CICA sur le logement social le 20 juin 2016 à 17h30 avant la séance du conseil d'arrondissement. Elle demande que les questions soient déposées avant le 3 juin 2016.

Mme DARBON indique que le 25 aura lieu le vernissage de l'exposition du peintre Anna BISTROVA. Elle invite les personnes à venir à celui-ci.

\* \*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.*

*La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 20 juin 2016 à 18h30, il sera précédé d'un CICA sur le logement social.*